

Nous soussignés :

e-mail :

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation.
agissant conjointement et solidairement **EN QUALITÉ DE SEULS PROPRIÉTAIRES**, vous mandats par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageant à produire à votre première demande toutes justifications de propriété.

I - SITUATION - DÉSIGNATION : ☐ Appartement ☐ Maison individuelle ☐ Terrain ☐

Immeuble sis à

II - PRIX

Les biens et droits ci-avant désignés, devront être présentés sauf accord ultérieur au prix de

payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

III - HONORAIRES

Vos honoraires seront de :

à notre charge.

IV - NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS TRANSMETTRE SANS DÉLAI LES DEMANDES DES PERSONNES QUI NOUS CONTACTERAIENT PERSONNELLEMENT (voir § VIII au verso).

☐ **OPTION "PROPRIÉTAIRE PARTENAIRE" :** SI LA VENTE EST RÉALISÉE AVEC UN CLIENT PRÉSENTÉ À L'AGENCE PAR LE PROPRIÉTAIRE, LA RÉMUNÉRATION DE L'AGENCE PRÉVUE CI-DESSUS À SA CHARGE SERA DIVISÉE PAR DEUX (option sans effet si la case ci-avant n'est pas cochée).

V - A COMPTER DE CE JOUR, EN CONTREPARTIE DES SERVICES CALITIMO, NOUS NE MANDATERONS PAS D'AUTRES INTERMÉDIAIRES.
Il est toutefois fait exception pour les mandats suivants antérieurement confiés par le mandant, lesquels pourront subsister parallèlement au mandat CALITIMO:

Le mandant certifie n'avoir de mandats en cours qu'avec la ou les agences ci-dessus, si aucune agence n'est indiquée, il certifie n'avoir pas confié d'autres mandats ou les avoir dénoncés. Aucun des mandats listés ci-dessus n'est exclusif. Il s'engage à ce qu'aucun de ces intermédiaires ni lui-même le cas échéant, ne présente le bien à un prix inférieur à celui stipulé aux présentes, afin de ne pas gêner le mandataire dans sa mission.

VI - DURÉE DU MANDAT : 24 mois, sauf dénonciation selon les modalités suivantes :
LE PRÉSENT MANDAT EST IRRÉVOCABLE POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS, À COMPTER DE CE JOUR.

☐ **AUTRE :** (3 mois maximum)

PASSÉ CE DÉLAI, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT, AVEC PRÉAVIS DE 15 JOURS, PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.

VII - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Fait à (adresse complète)

SI LE MANDAT EST SIGNÉ À L'AGENCE, OU S'IL REMPLACE UN MANDAT PRÉCÉDENT AYANT LE MÊME OBJET, LE MANDANT NE BÉNÉFICIE D'AUCUN DROIT DE RÉTRACTATION, ET L'ENSEMBLE DES CLAUSES DES PRÉSENTES RELATIVES À CE DROIT NE S'APPLIQUENT PAS.
LE MANDANT RECONNAÎT EXPRESSÉMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE, PRÉALABLEMENT À LA SIGNATURE DES PRÉSENTES, DE L'INTÉGRALITÉ DES CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES DÉFINIS AU PRÉSENT MANDAT, DE TOUTES LES INFORMATIONS PRÉVUES AUX ARTICLES L. 111-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION, AINSI QUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) PAR LE MANDATAIRE, LORS DE LA REMISE DU DOCUMENT D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES.

☐ à l'agence

en deux exemplaires, dont un pour le propriétaire et un pour l'agence.

LE MANDANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO

Le Propriétaire :

date : / /

L'agence

représentée par :

mots

lignes

chiffres

rayés comme nuls